

Documents nécessaires à l'importation en France

Copie de passeport

Fiche de renseignements

Inventaire détaillé pour douanes, avec la valeur totale des effets usagés, en euros, daté et signé (indispensable)

Inventaire détaillé et chiffré pour assurances, avec valeurs pour effets usagés, en Euros, daté et signé (indispensable)

Justificatif de domicile en France : quittance de loyer, contrat d'achat, etc. (indispensable), ou, dans le cas de non-résidence, une attestation d'hébergement accompagnée d'un justificatif de résidence

Pour les citoyens français

Original du certificat de changement de résidence signé par le consulat de France précisant un séjour de plus d'un an en dehors de la France.

Pour les non citoyens français

Attestation de l'employeur indiquant que vous allez maintenant travailler en France, et que vous avez résidé plus d'un an en dehors de la France, précisant toutes les coordonnées du nouvel employeur en France.

Certificat de non-cession / non-revente

Importation d'un véhicule

Original de certificat d'immatriculation

Copie du contrat d'achat du véhicule (un véhicule sous contrat de location ne peut être exporté.)

Veillez vous assurer que le véhicule soit presque vide d'essence.

Si vous chargez des effets dans le véhicule, un inventaire détaillé et valorisé doit être fourni.

Le véhicule doit vous appartenir depuis plus de 1 an afin d'éviter toutes taxes en France.

ATTENTION

Tous les documents demandés sont très importants. Les douanes françaises étant très strictes et les frais pour attente du conteneur au port ou pour inspection éventuelle de douane sont élevés, il nous faut donc des dossiers complets et conformes pour dédouaner les effets personnels rapidement. Merci de bien vouloir noter que toute marchandise déclarée de moins de 6 mois en votre possession est sujette aux droits et taxes.